



JOURNALIER SAISONNIER - TRAVAUX PUBLICS

Pour la période hivernale, sous l'autorité du coordonnateur des travaux publics, le titulaire du poste a comme principales responsabilités de participer aux activités relatives aux travaux d'infrastructures, de voirie (incluant le déneigement), au service des eaux usées, à l'entretien de la machinerie, des équipements et des immeubles de la Municipalité.

TÂCHES

- Entretien des immeubles municipaux
- Déneigement des artères de la Municipalité
- Entretien de la machinerie
- Toutes autres tâches connexes qui lui sont confiées par son supérieur.

EXIGENCES

- Détenir un permis de classe 3 et la capacité de conduire des camions 6 roues, 10 roues et tracteur.
- Sens de l'organisation et fait preuve d'autonomie, d'organisation, de flexibilité, de polyvalence et d'ouverture dans l'exécution quotidienne des tâches;
- Capacité de travailler parfois dans un contexte d'urgence et sous pression;
- Connaissances nécessaires à l'entretien et la réparation de la machinerie et de l'équipement municipal;
- Disponibilité les nuits et les fins de semaine, selon les conditions météorologiques.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste temporaire du 7 novembre 2022 au 7 avril 2023
- Horaire de 40 heures/semaine.
- Salaire à déterminer en fonction de l'expérience et de l'échelle salariale en vigueur.

Les personnes intéressées à relever ce défi doivent s'assurer que leur CV soit reçu au plus tard le 20 octobre 2022, à 16 h 00, à l'adresse suivante : dg@st-blaise.ca

Seules les personnes dont la candidature sera retenue pour les entrevues seront contactées.